



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un juin, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC1-1-3-67

OBJET : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE DIFFÉRENTS SITES
COMMUNAUTAIRES- LOTS 4 ET 6
AVENANTS À DES MARCHÉS PUBLICS DE SERVICES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. GIL Mathieu (en remplacement de M. MARTIN Henri)
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul (pouvoir donné à M. RENAUD Olivier)
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à M. ALARY Alain)
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal Mme CHARPENTIER Pierrette (pouvoir donné à M. BENOIT Pascal)
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard (pouvoir donné à M. BOUYAT Daniel) M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno Mme VRECH Régine (pouvoir donné à M. DOUSSON Bruno)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de LE PIN : M. RATTO Stéphan

Commune de MALAUSE : Mme MAERTEN Marie Bernard
: M. RAUZY Jean

Commune de MANSONVILLE : Mme GUIZOT Danièle (en remplacement de Mme ESCUDE Vanessa)

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean Paul

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : Mme CHAPUS Marie-Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel
: M. GROUSSOU Bernard
: Mme LECORRE Christiane
: M. LOPES Ernest
: Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à Mme LECORRE Christiane)
: M. ZANIN Daniel
: Mme HOHOL Elisabeth
: M. ZMUDA Patrick
: Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DONZAC : Mme GAILLARD Elisabeth

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël

Commune de VALENCE D'AGEN : Mme BRU Laetitia
: M. GIL Philippe
: Mme LAROUSSINIE Francine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2024CC1-1-3-67

**OBJET : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE DIFFÉRENTS SITES
COMMUNAUTAIRES- LOTS 4 ET 6
AVENANTS À DES MARCHÉS PUBLICS DE SERVICES**

Une consultation a été lancée pour un accord-cadre d'entretien des espaces verts de différents sites communautaires, par voie de l'appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2165-5 du Code de la Commande Publique.

Le Conseil Communautaire en date du 17 juillet 2020 a attribué les lots 4 (Entretien des espaces verts de l'office de tourisme communautaire à Auvillar) et 6 (Entretien des espaces verts du siège de la CC2R et du jardin public) de l'accord-cadre à l'entreprise SUD OUEST PAYSAGE pour un montant maximum de 32 000,00 € HT pour toute la durée de l'accord-cadre pour le lot 4 et 60 000,00 € HT par période pour le lot 6.

La Commission d'appel d'offres s'est tenue le 18 juin 2024 pour se prononcer sur l'avenant n°1 pour le lot 4 et l'avenant n°2 pour le lot 6.

Dans une logique d'amélioration et d'optimisation de l'achat public, la Communauté de communes des Deux Rives souhaite, pour la relance de plusieurs marchés d'entretien des espaces verts, effectuer un seul et unique accord-cadre regroupant l'entretien des espaces verts sur le territoire. Pour ce faire, des concertations entre services sont en cours et se finaliseront avant de pouvoir relancer l'unique consultation.

Pour laisser le temps à la Communauté de communes des Deux Rives de mettre en place cette nouvelle consultation sans pour autant qu'il n'y ait d'interruption quant à la prestation, objet des deux lots concernés, le montant du présent accord-cadre doit être augmenté, ce qui de fait, augmentera la durée de l'accord-cadre, jusqu'à atteindre son montant maximum. L'augmentation de la durée ne pourra néanmoins pas excéder une durée supplémentaire de 6 mois.

Aussi, conformément à l'article R.2194-8 du Code de la commande publique, le montant des lots 4 et 6 sont augmentés comme suit :

Montant maximum initial du lot 4 :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 32 000,00 €
- Montant TTC : 38 400,00 €

Montant de l'avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 3 200,00 €
- Montant TTC : 3 840,00 €
- % d'écart introduit par le présent avenant : 10%

Nouveau montant du lot 4 :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 35 200,00 €
- Montant TTC : 42 240,00 €

Montant maximum initial du lot 6

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 60 000,00 €
- Montant TTC : 72 000,00 €

Montant de l'avenant n°2 :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 6 000,00 €
- Montant TTC : 7 200,00 €
- % d'écart introduit par le présent avenant : 10%

Nouveau montant du lot 6 :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 66 000,00 €
- Montant TTC : 79 200,00 €

En conséquence, le Président propose :

- de conclure l'avenant n°1 pour le lot n°4 et l'avenant n°2 pour le lot n°6 tels que détaillés ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer lesdits avenants et toutes pièces y afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- de conclure l'avenant n°1 pour le lot n°4 et l'avenant n°2 pour le lot n°6 tels que détaillés ci-dessus ;

- d'autoriser le Président ou son représentant légal, à signer lesdits avenants et toutes pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 27 juin 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 28 juin 2024

Le secrétaire de séance
Monsieur le Maire GASQUES

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Guy MERIEL



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Jean-Michel BAYLET



Certifié exécutoire

09 JUIL. 2024

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

09 JUIL. 2024

AR Préfecture

Entretien des espaces verts de différents sites communautaires- Lots 4 et 6 Avenants marchés

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20240627-
2024CC1_1_3_67-DE

Numéro d'acte : 2024CC1_1_3_67

Date de décision : 27/06/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-3-0-0 (Commande Publique / Marchés
publics / avenants (hors maîtrise d'oeuvre et
conventions de mandat))

Fichier acte : 2024CC1-1-3-67 Entretien des espaces
verts de différents sites communautaires-
Lots 4 et 6 Avenants marchés.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 09/07/2024 11:27:25

Date de réception de l'AR : 09/07/2024 11:27:51